



SEYSSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

COURRIER DE REJET TACITE DE DÉCLARATION PRÉALABLE
N° 2026U-168

Dossier : DP 031547 26 00031 Déposé le : 27/02/2026 <u>Nature des travaux</u> : FERMETURE D'UNE TERRASSE COUVERTE SOUS FORME DE VÉRANDA <u>Adresse des travaux</u> : 1220 CHEMIN DE BROUQUERE 31600 SEYSSSES <u>Références cadastrales</u> : 000AB0188	<u>Demandeur</u> : MONSIEUR PRADERE RÉMI 1220 CHEMIN DE BROUQUERE 31600 SEYSSSES
--	---

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de DÉCLARATION PRÉALABLE en date du 27/02/2026.

Après examen de votre demande, il a été constaté que votre dossier ne contient pas les pièces exigées par le code.

Dans un courrier daté du 19/03/2026 et qui vous a été notifié le 25/03/2026, l'administration vous a informé que votre dossier n'était pas complet.

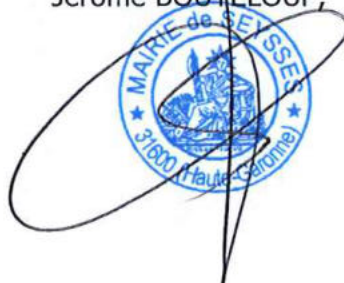
Ces pièces complémentaires n'ayant pas été adressées à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la demande de pièces, votre demande a fait l'objet d'un rejet tacite conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, les travaux ne peuvent pas être réalisés. Je vous invite à reformuler votre demande, en l'accompagnant des pièces nécessaires à l'élaboration d'une réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Seysses le 30 juin 2026

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,



Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 03/07/2026

Affiché le 03/07/2026 jusqu'au 03/09/2026